



SUD Michelin

Clermont-Ferrand, le 18 février 2021

Les négociations de l'accord cadre du projet Simply / Compétitivité vont pouvoir débuter !

Les négociations annuelles obligatoires se sont déroulées les 8 et 9 février dans un climat délétère, quelques semaines après l'annonce de la Direction du Groupe de rationaliser ses effectifs en France jusqu'à 2300 postes.

Alors que l'entreprise demandait une nouvelle fois aux salariés français de se mobiliser pour améliorer sa compétitivité, Michelin décidait de balayer d'un revers de main les revendications de l'ensemble des Organisations Syndicales. SUD condamne, sur la forme comme sur le fond, cette position dans le cadre des négociations de la politique salariale 2021.

Nous ne pouvons pas accepter qu'aucune de nos revendications ne soient prises en compte. Le contexte sanitaire et l'investissement de tous les salariés ne peuvent pas conduire à des propositions pareils ! 0,5 % d'augmentation générale pour les agents dont les plus faibles revenus se retrouvent dans cette catégorie de salariés est juste HONTEUX !

Rien ne justifiait, et ne justifie aujourd'hui, ces propositions d'autant plus après les résultats financiers communiqués le 15 février 2021. Michelin est le manufacturier qui, en pleine crise sanitaire, affiche les meilleurs résultats. Les chiffres parlent d'eux-mêmes avec un ROS à 1878 M€ et un free cash flow supérieur à 2 Milliards d'euros. Dans toute l'histoire du Groupe, jamais Michelin n'a jamais eu autant de moyens financiers à sa disposition. Le développement de l'entreprise, par des investissements dans d'autres activités, ne justifie pas la mise à l'écart de l'évolution de la rémunération des salariés français !

Face à cette situation, toutes les Organisations Syndicales (sauf la CFDT) ont décidé de faire deux propositions à l'entreprise dans une volonté d'ouverture, malgré le mépris affiché. Nous souhaitons continuer de négocier un budget supplémentaire, soit par l'intermédiaire d'une nouvelle réunion NAO, soit dans le cadre de la première réunion de l'accord cadre et du projet Simply-Compétitivité. En effet, SUD sera attentif, dans le cadre de ces négociations, aux salariés qui bénéficieront des mesures d'âge, mais nous devons aussi nous concentrer sur ceux qui restent dans l'entreprise !

Après l'annulation des deux premières réunions de l'accord cadre, Michelin accepte de pouvoir négocier des éléments de rémunération lors de cette négociation. La majorité des Organisations Syndicales a pris acte de cette évolution et a décidé de participer à la première réunion de négociation le 25 février 2021.

Il est l'heure maintenant de débuter les travaux dans le cadre de cette négociation. Tous les salariés Michelin en France seront concernés par cette négociation. La co-construction n'est pas l'accompagnement des salariés vers la sortie mais doit être la feuille de route de l'avenir de tous les sites accompagnés d'investissements massifs !

Jérôme LORTON

Délégué Syndical Central